

Loi du 7 thermidor an V (25 juillet 1797¹) interdisant les associations politiques

Article premier

Toute société particulière s'occupant de questions politiques, est provisoirement défendue.

Article 2

Les individus qui se réuniraient dans de pareilles sociétés, seront traduits devant les tribunaux de police correctionnelle, pour y être punis comme coupables d'attroupements.

Article 3

Les propriétaires ou principaux locataires des lieux où s'assembleraient lesdites sociétés, seront condamnés par les mêmes tribunaux à une amende de 1.000 Fr et à trois mois d'emprisonnement.

¹ Le 27 mai 1797 Babeuf et Darthé sont condamnés à mort au procès des Egaux. Pour le pouvoir tout danger n'est pas écarté. Le 18 fructidor (4 septembre 1797) un coup d'Etat chasse du pouvoir des réactionnaires.